

16ème législature

Question N° : 8583	De M. Victor Habert-Dassault (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition énergétique		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > élevage	Tête d'analyse > Sobriété énergétique dans le secteur agricole	Analyse > Sobriété énergétique dans le secteur agricole.
Question publiée au JO le : 06/06/2023 Réponse publiée au JO le : 03/10/2023 page : 8771 Date de changement d'attribution : 13/06/2023		

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur l'application de la sobriété énergétique dans le secteur agricole. Le Gouvernement a pour objectif de tenir ses objectifs climatiques en mobilisant tous les secteurs d'activités de la société, passant par l'État, les collectivités, la culture, les entreprises, les ménages ou encore le milieu agricole. La Cour des comptes semble voir pris au mot cette ambition puisqu'elle vient de publier un rapport accablant sur « le bilan carbone des bovins ». La Cour des comptes recommande ainsi au Gouvernement de « rendre publique une stratégie de réduction » du nombre de vaches élevées en France. Le législateur rappelle que la France est le 1er producteur de viande bovine d'Europe, le 2e troupeau laitier derrière l'Allemagne. Les 17 millions de bêtes représentent 11,8 % des émissions du pays. Avant de vouloir réduire le nombre d'animaux, il souligne l'importance crucial d'assurer la sécurité alimentaire du pays. En souhaitant donner l'exemple aux pays concurrents, on affaiblira tout un pan de l'économie nationale, tout un pan de la souveraineté du pays pour renforcer l'usine à gaz à l'international. Ce sera alors des importations depuis l'Europe, voire de la viande en provenance d'Argentine ou du Canada qui arrivera dans les assiettes françaises, au mépris de la production nationale. Il y a bien d'autres moyens pour réduire l'empreinte carbone des animaux, passant par exemple par l'alimentation ou encore par la capture du méthane pour le valoriser en biogaz. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte suivre les recommandations de la Cour des comptes ou plutôt faire confiance au bon sens paysan.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a tenu à faire savoir qu'il était pleinement conscient du sentiment d'incompréhension et d'exaspération que cette publication a soulevée au sein du monde agricole, et plus particulièrement chez les éleveurs. Il a ainsi rappelé son soutien en s'exprimant publiquement à ce sujet devant la représentation nationale. En cette occasion, il a rappelé que lorsqu'il s'agit d'agriculture, et d'élevage en particulier, le débat public est trop souvent caractérisé par la méconnaissance des réalités du modèle d'élevage actuel et par le dogmatisme, les stigmatisations ou les caricatures qui y sont liées. Et c'est dans cet esprit que le Gouvernement, à travers la voix de la Première ministre, a réaffirmé le 30 mai 2023 que la France pouvait être fière de son modèle d'élevage bovin et a affirmé qu'il avait un avenir. C'est la raison pour laquelle la France s'est montrée déterminée à soutenir l'élevage à travers la nouvelle politique agricole commune, l'élevage étant la filière la plus soutenue, ou dans le cadre des relations commerciales, en s'opposant à l'accord avec le Mercosur. Ce choix est



d'ailleurs cohérent avec les objectifs gouvernementaux en matière de transition environnementale et de préservation de la biodiversité. En effet, le modèle d'élevage français présente la particularité d'avoir de nombreuses externalités positives. Un hectare de prairie permanente permet ainsi l'absorption annuelle de 403 kilos de dioxyde de carbone (CO₂). Chaque année, les prairies stockent ainsi 8 millions de tonnes de CO₂ en France. L'élevage est également le garant du réseau de haies et d'autres infrastructures agro-écologiques qui participent à la préservation de la biodiversité, la lutte contre les incendies dans de nombreuses régions et au maintien de paysages ouverts. C'est enfin l'élevage qui produit les engrais organiques nécessaires à l'agriculture biologique. Le monde de l'élevage est aujourd'hui au cœur de nombreux défis, tels que l'évolution de la démographie agricole, les aspirations nouvelles des actifs agricoles, l'évolution des pratiques alimentaires ou encore l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Dans ce contexte, il faut donc construire un nouveau cadre, dans lequel l'élevage aura toute sa place ; c'est tout le sens du Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles. Ce pacte sera l'occasion de réaffirmer que la France a besoin d'éleveurs et que sa souveraineté alimentaire passe aussi par cette reconnaissance.